

*Jennie Lasimbang*

En 2014, les peuples autochtones de Malaisie représentaient environ 12% des 28,6 millions de la population totale du pays.<sup>1</sup> Ils sont appelés collectivement *Orang Asal*. Les *Orang Asli* sont les peuples autochtones de la péninsule malaise. Les 18 sous-groupes *Orang Asli*, répartis en Negrito (Semang), Senoi et groupes aborigènes malais atteignent les 180 000 soit 0,6% de la population nationale. Au Sarawak, les peuples autochtones sont appelés collectivement *Orang Ulu* et *Dayak*. Ils comprennent les Iban, les Bidayuh, les Kenyah, les Kayan, les Kedayan, les Murut, les Punan, les Bisayah, les Kelabit, les Berawan et les Penan<sup>a</sup>. Ils sont environ 1 198 200, qui représentent 45,5% des 2 633 100 millions de la population totale du Sarawak. Au Sabah, les 39 différents groupes ethniques autochtones sont appelés autochtones ou *Anak Negeri* et atteignent environ 2 140 800 individus, soit 60,5% des 3 540 300 de la population totale du Sabah. Les principaux groupes sont les Dusun<sup>b</sup>, les Murut, les Paitan et les Bajau. Les Malais étant aussi des autochtones de la Malaisie, ils ne sont pas désignés comme *Orang Asal* car ils ont constitué la majorité et sont politiquement, économiquement et socialement dominants.

Au Sarawak et au Sabah, les lois introduites par les Britanniques durant leur colonisation concernant les terres et les droits des peuples autochtones sont encore en vigueur. Toutefois, elles ne sont pas correctement appliquées et sont même souvent ignorées du gouvernement, qui donne la priorité aux grandes compagnies privées d'extraction des ressources naturelles et de plantation faisant fi des intérêts des communautés autochtones. Sur la péninsule malaise, en dépit d'une absence évidente de référence aux droits coutumiers concernant les terres des *Orang Asli* dans le Code foncier national, ces droits sont reconnus par le régime du droit coutumier (*common law*). L'Acte principal qui gouverne l'administration des *Orang Asli*, y compris l'occupation du sol, est l'Acte sur les peuples aborigènes / *Aboriginal Peoples Act* de 1954. La Malaisie a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et ratifié le Document produit par la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

## **Les suites de l'Enquête du SUHAKAM sur les droits fonciers des peuples autochtones**

En 2013 a été constitué un groupe de travail avec pour mandat, entre autres, d'évaluer les constatations de la Commission pour les Droits de l'Homme de Malaisie (SUHAKAM) faites au cours de l'Enquête nationale sur les droits fonciers des peuples autochtones (voir *The Indigenous World* 2012, 2013, 2014), en vue de mettre en actes les recommandations développées à ce sujet. Le groupe de travail a achevé son travail en septembre 2014. Son rapport a été apparemment transmis au gouvernement peu après

---

<sup>1</sup> Source des données : Département des statistiques, 27.1.2015, <http://pgi.stats.gov.my/searchBl.php> ; cliquer sur « current population estimates » pour connaître les données sur les groupes ethniques de toute la Malaisie péninsulaire (Other Bumiputra), du Sabah et du Sarawak. Il n'y a pas de données disponibles sur les *Orang Asli*. Pour le Sabah et le Sarawak, les Malais sont inclus dans les chiffres, dont certains intègrent « Malais brunéiens » (Sabah) et « Malais » (Sarawak), certains individus autochtones s'identifiant comme « malais » pour diverses raisons.

mais ni le cabinet ni le parlement n'ont fait de déclaration relative à l'adoption des recommandations.

Des demandes diverses ont été faites au gouvernement en vue d'une reconnaissance des lois coutumières touchant à la terre, de l'adoption de compensations pour les parcelles perdues, de la définition d'objectifs de développement, conformément au droit à un Consentement Libre, Préalable et Informé. Les ONG n'ont cessé de demander l'application des recommandations du SUHAKAM<sup>2</sup> mais il apparaît que le gouvernement traîne des pieds et la création d'un groupe de travail est considérée par les peuples autochtones comme une tactique pour gagner du temps.

Les lois coutumières des autochtones, tout en étant reconnues pour définition légale par la Constitution fédérale de la Malaisie, continuent à faire l'objet de débats et sont limitées à leur forme codifiée. *Jaringan Orang Asal SeMalaysia* (JOAS), le réseau qui chapeaute les organismes autochtones en Malaisie, a mené sa propre recherche dont elle a présenté les résultats à un séminaire organisé en même temps que les célébrations de la Journée mondiale des peuples autochtones en août 2014. Les participants ont entériné le fait que les lois coutumières continuent d'être pertinentes mais admis que, selon l'Article 160(2) de la Constitution fédérale, les coutumes et les usages n'ayant force de loi que s'ils sont codifiés, les marges d'interprétation par les juristes et du gouvernement sont discriminatoires par rapport aux lois coutumières. Les efforts pour encourager les institutions coutumières autochtones sont entravés par les interventions politiques pour désigner les *ketua kampung* (chefs de village) et les postes clés dans les Cours autochtones, également par l'érosion des lois coutumières parmi les jeunes générations en raison de causes extérieures, et par le fait que les institutions coutumières sont dominées par des hommes. Dans la suite de son travail de lutte pour la reconnaissance des lois et des droits fonciers coutumiers des autochtones, le JOAS doit, en 2015, enquêter et cartographier les territoires traditionnels concernés.



## **Le développement de lois incluant le Consentement préalable et informé**

En 2014, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement a poursuivi sa consultation sur le projet de loi concernant l'Accès et la distribution des profits (*Access and Benefit Sharing, ABS*) qui comporte des propositions pertinentes sur l'accès à l'information des autochtones et sur le « Consentement, libre, préalable et informé » (*Free, Prior and Informed Consent, PIC*). Cette loi sur l'Accès et la distribution des profits est la première à faire référence au Consentement, libre, préalable et informé et à inclure des termes, mutuellement approuvés, touchant à la distribution des profits issus de

---

<sup>2</sup> <http://www.sarawakreport.org/campaign/joint-statement-on-human-rights-day-respect-the-affected-natives-and-peoples-of-sarawak-rights/>

l'utilisation des ressources et des savoirs traditionnels. Le projet de loi actuel ne contient pas le terme « libre de droits » mais garantit que le Consentement préalable et informé des autochtones et des communautés locales doit être obtenu en accord avec les lois et pratiques coutumières, et les procédures des communautés impliquées. Ce projet de loi devrait être présenté au Parlement en 2015 et le Ministère a également une possibilité d'y réagir.<sup>3</sup>

Autre développement important : la tenue au Sabah, en Malaisie, de la 5<sup>e</sup> Conférence du réseau de l'ASEAN sur l'approche sociale des usages de la forêt, à laquelle les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations avaient l'opportunité d'apporter leur contribution. Le réseau a adopté des stratégies et des recommandations clés pour renforcer son engagement dans ce sens. Elles incluent la mise en place et la gestion d'objectifs à caractère social concernant les usages de la forêt ; l'adoption d'une approche basée sur les droits fonciers ; l'attribution d'un bail garanti aux communautés autochtones et autres communautés locales (notamment aux utilisateurs coutumiers de la forêt et aux agriculteurs qui pratiquent la rotation des cultures sur champs secs).<sup>4</sup> Suite à cette conférence, un groupe de travail a été constitué au Sabah, incluant le Département du Sabah pour l'approche sociale de la forêt et des organisations autochtones. Il a pour finalité de rédiger un projet de loi à l'échelle du Sabah, d'étendre les capacités du management de la forêt par les autochtones, notamment la pratique du *tagal*<sup>c</sup> et, de renforcer l'économie et les moyens d'existence des communautés.

En sus, les organisations civiles de Malaisie, incluant les ONG autochtones, ont organisé plusieurs actions en préparation des Sommets de l'ASEAN d'avril et novembre 2015. Parmi elles, il faut noter une étude par le JOAS des impacts de l'intégration économique des pays de l'ASEAN et des projets en termes d'approche socio-culturelle et de politique de sécurité des peuples autochtones. Ces actions seront prises en compte par les organisations non gouvernementales pour plaider et faire prendre conscience des droits autochtones.

## **Un empiètement contestable des terres autochtones**

Les peuples autochtones soumis à des empiètements territoriaux ont modifié leur lutte, transformant leurs stratégies et incluant des communiqués de presse, des rapports de police, des plaintes adressées au gouvernement, et pour finir des actions en justice. Quoi qu'il en soit, une tendance générale à interroger des témoins et des experts lors d'une procédure de justice sur les revendications foncières se manifeste : elle forme une tactique afin de les prolonger. L'utilisation des cours de justice comme possibilité de donner de la substantialité à leurs droits est un des défis auxquels font face les communautés et leurs avocats actuellement. Pour autant, en 2014, les communautés ont continué à recourir à la justice pour légitimer leurs revendications, notamment au Pahang, au Kelantan, au Sarawak et au Sabah.<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> <http://www.nre.gov.my/ms-my/Lists/papar-pengumuman.aspx?ID-%20%20%2020218>

<sup>4</sup> <File:///C:/user/Downloads/ASFN%20Adopted%20Strategies%20form%20Recommandations%20of%20the%20ASFN%204th%20&205th%20Conferences.pdf>

<sup>5</sup> Voir exemples sur [http://www.coac.org.my/main.php?section-news&article\\_id-126](http://www.coac.org.my/main.php?section-news&article_id-126) - Kelantan (« Les Temiar de Pos Belatim obtiennent une nouvelle chance en justice ») ; [http://coac.org.my/amin.php?section=news&article\\_id129](http://coac.org.my/amin.php?section=news&article_id129) - Pahang (« Décision de la Cour d'Appel concernant les cas des Orang Asli Yebet bindi Sama & Ors ») ; <http://www.themalaysianinsider.com/malaysia/article/natives-scuttle-sarawak-bid-to-take-thier-ancestral-land> - Sarawak (« Les autochtones font échouer une tentative de l'Etat du Sarawak de s'approprier leurs terres ancestrales ») ; <http://theborneopost.com/2014/10/10/ranau-villagers-lose-bid-for-stay-of-order-in-land-case/> - Sabah (« Les villageois de Ranau échouent dans la voie juridique dans un cas touchant à la terre »).

## Une campagne anti-barrages

En septembre 2014, plus de 150 *Orang Asal* du Pahang, du Kelantan, du Sarawak, du Sabah et de Kuala Lumpur se sont rassemblés en guise de protestation contre les projets de barrages géants à l'adresse des sponsors et des délégués de la « Semaine de l'Énergie de l'ASEAN ». Ils ont dû s'exprimer à l'extérieur du bâtiment, aucun représentant des organisations autochtones ou non gouvernementales n'ayant été invité à la Conférence. Les représentants des communautés ont fait appel à deux des sponsors, le Sarawak Energy Berhad (SEB) et le Tenaga Nasional Berhad, pour que, dans le respect de la Constitution de la Malaisie et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies (UNDRIP), soient immédiatement retirés leurs projets de barrage dans la région du fleuve Baram et à Tenom et que soient stoppés les processus d'appel d'offres, d'acquisition de terrains et de mise en chantier des sites, y compris l'abattage de la forêt.<sup>6</sup>

A l'occasion d'une autre manifestation, des activistes ont critiqué *l'International New York Times* pour avoir organisé une conférence sur les énergies durables impliquant le Sarawak Energy Berhad qui chapeaute une initiative de construction de barrage qui chasserait les *Orang Asal* de leurs terres ancestrales.<sup>7</sup> Le Sarawak Energy Berhad était un des sponsors majeurs de la conférence « Énergie pour demain » de novembre, et *l'International New York Times* a été pris à parti pour ne pas prendre en considération les implications possibles qui en découlaient.

La campagne a été menée par des organisations pour les droits de l'homme malaisiennes et internationales ; elle a dénoncé les actions de la police pour intimider les peuples autochtones au Sarawak sur le site du barrage du Baram.<sup>8</sup> En octobre, un groupe de résidents des villages de Long Na'ah et Long Kesseh a été empêché d'y pénétrer par trente policiers de la Force générale opérationnelle (GOF). Depuis, ces forces d'intimidation sont restées en campement sur place.

## Un Rapporteur spécial des Nations Unies au droit à la santé

En novembre le Rapporteur spécial des Nations Unies au droit à la santé a effectué une visite officielle de deux semaines en Malaisie. Il a ainsi pu visiter deux communautés autochtones au Sabah et également rencontrer les représentants des ONG et du gouvernement en péninsule et au Sabah, mais il n'a pas pu se rendre au Sarawak. Son rapport doit être présenté au Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en juin 2015.

Dans sa déclaration de fin de mission,<sup>9</sup> le Rapporteur spécial a noté que les indicateurs de santé chez les populations autochtones étaient significativement pires que ceux de la population générale et a donné pour exemple celui de l'espérance de vie qui est de 53 ans pour les autochtones mais de 70 ans pour la moyenne des Malaisiens. Il a également souligné le problème de l'enregistrement des naissances que connaissent les communautés qui vivent dans des lieux reculés et n'ont pas de ce fait accès aux soins. Il a recommandé que le droit à la santé soit promu et protégé dans le cadre des

---

<sup>6</sup> File:///C:/Users/user/Downloads/Press%20Release%20-%20Mega%20dam%20protest%20%2010%20Sept%202014.pdf

<sup>7</sup> <http://www.themalaysianinsider.com/malaysia/article/new-york-times-rapped-over-malaysia-clean-energy-conference>

<sup>8</sup> <http://www.suaram.net?p=6679>

<sup>9</sup> <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15370&LanGID=E#thash.362RDFpB.dpuf>

programmes trans-sectoriels, qu'il mette en jeu les facteurs socio-économiques et environnementaux dans une approche basée sur le respect des droits de l'Homme, sur la non-discrimination et la participation des communautés. L'accent a également été mis sur les menaces liées aux changements dans l'utilisation du sol résultant des projets de développement, qui mènent à des déperditions significatives de l'accès aux territoires des communautés et à leurs moyens d'existence traditionnels, affectant négativement la santé des individus.

Au cours de sa visite aux communautés, il a dit : « *J'ai réuni des témoignages indiquant qu'il n'y a pas de véritable dialogue entre les autorités et les communautés autochtones et, que ces communautés ne sont pas informées même des données de base sur les projets de développement prévus dans leur région et de leur impact potentiel sur l'environnement. L'incertitude quant à la pérennité de leurs moyens d'existence dans le futur a de sérieux effets sur la santé mentale et l'équilibre émotionnel des personnes, les conduisant à une anxiété et un stress chroniques sans compter la violation des principes du Consentement préalable et informé* ».

Il a estimé que la part du financement de la santé au sein du PIB, qui avoisine les 4,3%, était basse et devrait être augmentée, pour que plus de ressources soient injectées dans le développement à venir du secteur. Il a également appelé à la levée des limitations financières qui restreignent l'accès aux soins des groupes en situation vulnérable.

### **La Malaisie rejette les recommandations de l'Universal Periodic Review sur les peuples autochtones**

En mars 2014, le gouvernement malaisien a rejeté les six recommandations clés faites par *Universal Periodic Review* en vue de renforcer les droits des autochtones. Celles-ci incluaient diverses requêtes :

- autoriser des visites du Rapporteur spécial des Nations Unies,
- mettre en place une instance indépendante dévouée à enquêter sur les conflits fonciers, les territoires traditionnels et les ressources forestières ;
- appliquer les recommandations faites par le SUHAKAM ;
- s'assurer que les lois concernant les peuples autochtones soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones ;
- garantir les droits juridiques des communautés sur la forêt ;
- mettre en place une Commission nationale indépendante sur les peuples autochtones.

Le gouvernement a fait savoir qu'un Groupe de travail avait déjà été constitué pour examiner ces questions. Le réseau autochtone national, se sentant trahi, a émis un communiqué critique – soutenu par de nombreuses ONG nationales et internationales – affirmant qu'il ne pouvait pas respecter un gouvernement qui ne respectait pas les droits des autochtones. Quatre recommandations relatives à l'éradication de la pauvreté et à l'assistance publique ont cependant été adoptées.

### **La Conférence mondiale sur les peuples autochtones**

En marge de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, les représentants des peuples autochtones ont rencontré une délégation du gouvernement malaisien de 19

membres, dirigée par le Ministre du Développement rural et régional. Quatre représentants autochtones ont participé à la Conférence. Préalablement, le JOAS avait également usé de son influence pour s'assurer du soutien du gouvernement. Le ministre a exprimé son approbation quant au bilan officiel de la Conférence et assuré de l'engagement du gouvernement dans la poursuite de ces actions. Il est prévu de presser le gouvernement de faire appliquer les directives de ce bilan et, pour ce faire, de le traduire en malais et de le distribuer, de conduire un atelier national de formation et de rencontrer le ministre pour qu'il se tienne à son engagement.

### **Les femmes autochtones**

A la suite d'une série d'ateliers sur les leaders femmes au Sabah, au Sarawak et en Péninsule malaise, un réseau de femmes autochtones sous l'ombrelle du JOAS, le *Wanita-JOAS*, a été lancé en août 2014 et une mesure fixant une Journée internationale des défenseurs des droits des femmes autochtones au 29 novembre fut prise pour attirer l'attention des autorités sur le fait que le moment est critique pour les femmes autochtones en Malaisie car elles sont confrontées à la nécessité de défendre leurs moyens d'existence et leur patrimoine<sup>d</sup> face aux menaces que représentent les extractions minières à grande échelle, la destruction progressive de la forêt, l'expansion des plantations de palmiers à huile et la construction de barrages gigantesques. Elles ne font pas que soutenir les efforts des hommes, elles participent au leadership au sein des communautés. Plus que jamais il est important que les femmes autochtones aient un espace où partager l'information, les stratégies et les projets, et où développer une plateforme pour renforcer leur effort collectif. Les leaders ont ainsi programmé une série de séminaires à travers toute la Malaisie sur les femmes et leur participation politique.

#### **Notes du traducteur**

a. sans oublier les Melanau côtiers ou A-Liko qui forment une catégorie à part, un groupe ethnique qui fait partie du réseau JOAS. Ils représentent environ de 135.000 personnes. A l'origine ils étaient proches des Orang Ulu, puis ils se sont diversifiés culturellement.

b. ou Kadazandusun l'ethnonyme préférentiel. adopté en 1989 par les intéressés, a remplacé "Dusun" pour définir cet ensemble ethnolinguistique du Sabah.

c. champ sec cultivé par écobuage après le défrichement de la forêt. Technique agraire utilisée après le premier défrichement de la forêt pour faire des champs secs de maïs, de riz ou d'autres cultigènes. Ce terme est surtout utilisé au Sabah.

d. matériel et immatériel

***Jennie Lasimbang** est une Kadazan du Sabah, en Malaisie. Elle travaille au secrétariat général du Jaringan Orang Asal SeMalaysia (JOAS) ou Réseau malaisien sur les peuples autochtones. Le JOAS réunit 87 organisations autochtones de communautés et 6 ONG centrées sur les questions touchant aux peuples autochtones.*

*Source : IWGIA The Indigenous world 2015  
Traductio par **Antonio Guerreiro**  
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie*